ÉPERNON
www.ville-epernon.fr

2025-78

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 MAI 2025

DATE DE CONVOCATION : 16/05/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 26 mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D'AFFICHAGE : 02/06/2025					
NOMBRE DE CONSEILLERS	**EN EXERCICE**	**PRÉSENTS**	**POUVOIRS**	**VOTANTS**	**ABSENTS**
	29	**18**	**7**	**25**	**4**
FB/TD/OR **N° 2025/32**	**ALIÉNATION PARCELLE AC330**				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Emmanuel SAUTEUR, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELOT, Thomas AMELOT, Fabrice PICHARD, Roland HAMARD, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER.

Excusés :
- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Éric ROYNEL, Pouvoir à Emmanuel SAUTEUR
- Marie-France DURAND, Pouvoir à Jacques GAY
- Jean JOSEPH, Pouvoir à Marc BAUDELOT
- Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Pouvoir à Patricia EVENO
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir Roland HAMARD
- Bruno ESTAMPE, Pouvoir Fabrice PICHARD

Absents : Jean-Paul MARCHAND, Philippe POISSONNIER, Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu l'arrêté municipal n° 004/2023 du 14 février 2023 portant incorporation de biens vacants sans maître dans le domaine privé communal dont la parcelle initialement cadastrée AC57 ;

Madame Armelle Théron-Caplain, adjointe en charge de l'urbanisme, expose :

La commune souhaite vendre le terrain initialement cadastré AC57 situé 33, rue Normande.

Il a au préalable été décidé une division parcellaire afin de pouvoir en classer une partie dans le domaine public communal pour faciliter l'entretien des abords du terrain.

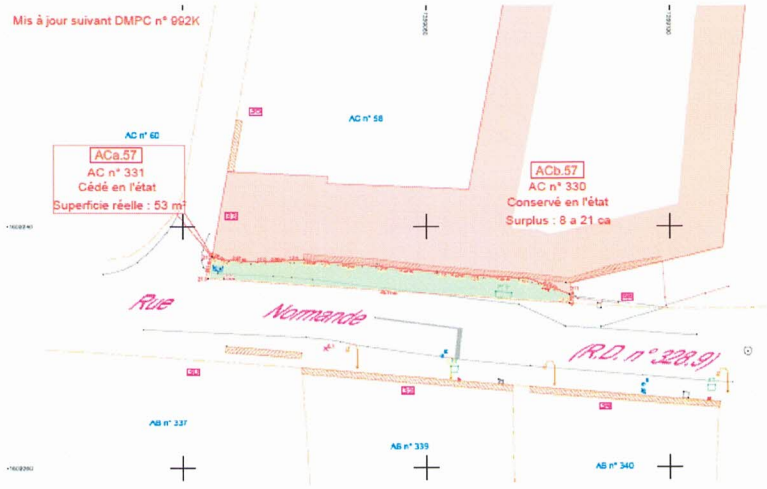

La parcelle AC57 a donc été divisée et cadastrée comme suit :

- une superficie de 821 m² cadastrée AC 330, objet de la vente
- une superficie de 53 m² cadastrée AC 331 entrant dans le domaine public de la ville

La valeur vénale de la parcelle AC 330 a été estimée par le Domaine à 61 500 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Il est proposé au conseil municipal une vente par soumission sous double pli cacheté. Cette procédure permet la sélection du candidat sur la base de critère objectif et garantit la confidentialité quant au prix proposé.

Cette vente fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage sur les panneaux de la Mairie, sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune ainsi que dans la presse, notamment dans l'Écho Républicain.

Chaque candidat devra, préalablement à la remise de sa candidature, avoir pris connaissance du dossier de consultation comprenant :

- le cahier des charges doté d'un plan de situation,
- le règlement du Plan Local d'Urbanisme de la zone UBb,
- un formulaire-type de proposition de prix, valant acte d'engagement.

La commission d'appel d'offre se réunira à huis-clos et choisira le candidat qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les montants ne comprennent pas les frais d'acte authentique qui seront supportés par les acquéreurs suivant décompte établi par le notaire rédacteur de l'acte ainsi que la fiscalité afférente à la vente.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés :

- **Approuve** la vente de la parcelle AC 330 par soumission sous double pli cacheté ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette vente.

H. CHARRIER, conseillère indépendante, vote contre.

Fait et délibéré à Épernon,
le 26 mai 2025

Secrétaire de séance
Béatrice BONVIN

Le Maire,
François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.